Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 64

Artikel: Considérations générales
Autor: Silvestre, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-623246

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

R 9 cpl.

REVUE MENSUELLE, ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES

Administration, Rédaction : Albert SILVESTRE, Genève.

Janvier 1907 | No 64 | Januar 1907

Prix du Numéro . . . . . 25 cts.
Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer . . . . . 25 cts.
Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° Considérations générales.
2° Communications du Comité Central.
3° Exposition nationale des Beaux-Arts.
4° Exposition municipale de Genève.
5° Exposition de la Société.
6° Assemblée générale.
7° Cotisations.
8° Proposition du Comité Central.
9° Candidats.
10° Cartes de membres.
11° Correspondance des sections.
12° Extrait d'une seconde lettre de la section de Zurich.
13° Concours d'affiches.
14° Correspondance.
15° Propositions des sections.
16° Nouvelles.
17° Concours.
18° Memento des expositions annoncées ou en formation.
19° Bulletin des expositions ouvertes à visiter.

Considérations générales.

Chers Collègues,

Avant de communiquer, au moyen de notre journal, avec les différentes sections et les membres de notre société; avant de discuter les questions qui nous intéressent, ou qui nous sont imposées par les événements de notre vie artistique, il serait bon croyons-nous, d'examiner ensemble, la situation dans laquelle se trouve notre société, l'influence dont nous disposons actuellement, la composition des organes administratifs officiels dont nous dépendons, les règlements qui régissent nos Expositions et voir d'un autre côté si le programme que votre comité va suivre, correspond bien aux nécessités actuelles, et se trouve bien conforme à ce que vous attendez de lui.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que nous allons rencontrer sur notre route mais avant de les aborder, permettez nous, de réclamer de chacun de vous l'effort qui nous permettra d'arriver au but que nous nous proposons. Encore une fois la tâche n'est pas facile, mais elle sera singulièrement facilitée, si votre comité peut compter sur l'appui de toutes les sections, de tous les membres de bonne volonté, en un mot, de tous ceux qui s'intéressent suffisamment à notre société, pour la vouloir forte et prête à rendre à ses membres, les services que l'on doit attendre d'un groupement tel que le nôtre.

Il est nécessaire aussi d'obtenir plus de cohésion entre les différentes sections, il faut que le comité central soit véritablement le représentant de tous les membres de la société, afin qu'il ait une autorité qui semble lui faire défaut actuellement.

Il est bien certain (et nous n'avons pas cette prétention) que nous ne pourrons jamais satisfaire tout le monde, mais nous voudrions éviter que l'on pût nous adresser le reproche d'être les représentants d'une seule tendance.

SCHWEIZ. LANDESBIBLIOTHEK 1908 A. 247. BERN

Une société comme la nôtre est nécessairement composée d'éléments très différents, mais elle doit être assez large pour les abriter tous.

Nous ne demandons à personne d'abdiquer ses préférences, ou de renoncer à telle tendance à l'art qui lui convient, nous pensons seulement, que nous pouvons nous entendre sur certains points essentiels et communs, qui sont la raison d'être de notre société.

En particulier dans l'organisation de l'administration qui s'occupe du ménage artistique de notre pays, il est nécessaire de nous assurer une influence, capable de faire prévaloir nos idées, si nous ne voulons pas être dominés par ceux qui tirant parti de nos dissensions, n'hésitent pas à mettre leur intérêt particulier au dessus de celui de la communauté.

Car nous sommes attaqués actuellement et nous n'avons plus le choix de la position, nous ne devons plus songer qu'a nous défendre contre un mouvement qui tend à nous éliminer petit à petit de la commision fédérale et à diminuer notre influence, partout, où jusqu'à maintenant, nous nous étions assurés des avantages indiscutés.

Pour être cousue de fil blanc, la manœuvre n'en est pas moins dangereuse. Elle se traduit pour le moment en une proposition de modification du règlement de la commission fédérale dirigée contre nous par le Kunstverein et M. Abt en est l'auteur en même temps que le défenseur au sein de la Commission fédérale.

Le résultat serait naturellement tout à l'avantage des amateurs, et des Expositions du Turnus.

(Nous donnons plus loin des détails au sujet de cette proposition de règlement).

Cependant rien n'est encore décidé. M. le Conseiller fédéral Ruchet ainsi que M. Vuillermet, président de la Commission fédérale, ont bien voulu nous rassurer à ce propos. Nous avons obtenu d'avoir la communication de ce projet. Vous pourrez le discuter et les observations que vous jugerez bon de faire seront transmises et discutées par la Commission fédérale, laquelle doit revoir le projet dans son ensemble, avant qu'il ne soit proposé au Conseil Fédéral.

Mais c'est un avertissement, nous devons nous tenir sur nos gardes car les démolisseurs ont hâte d'achever leur œuvre.

La situation difficile dans laquelle nous nous trouvons et dont nous sommes en grande partie seuls responsables, est pleine de danger, car si nous n'avons rien fait et si nous avons perdu tout contact avec nos autorités et la commission d'autres ont travaillé. Nous devons maintenant lutter contre ce courant qui nous a valu la nomination de M. Kaufmann et qui est le résultat de ce régime des concessions, le plus détestable de tous, car sous un faux air de libéralisme il encourage toutes les impuissances. En ce qui concerne la Commission fédérale si l'on n'y prend garde, de concession en concession l'on finira par avoir une commission qui sensément devrait représenter toutes les tendances d'art, et qui finalement ne représentera rien que des intérêts plus ou moins personnels et opposés jusqu'au jour où l'on s'apercevra que pour avoir voulu satisfaire tout le monde on a passé à côté du but, mais alors il sera trop tard.

Nous devons donc travailler pour donner à notre société la force qui lui manque. Notre journal qui paraîtra aussi régulièrement que possible, doit être l'organe au moyen duquel nous devons discuter toutes les propositions qui peuvent nous être utiles, mais il faut en user, il faut causer, discuter. Que chacun défende son opinion, expose sa manière de voir, ses griefs s'il en a. Que l'on sache à quoi s'en tenir, sur la nature des dissentiments qui peuvent naître et nous diviser momentanément mais qui ne doivent pas résister à de franches et loyales explications, car il est toujours possible de s'entendre sur une question de forme, pourvu que l'on soit bien d'accord sur le but que nous devons poursuivre : La défense des intérêts des artistes suisses.

Il est vrai qu'il y a bien des manières de comprendre la défense de ces intérêts, et la difficulté est aussi bien de savoir ce qui peut nous être utile ou non, mais c'est précisément là que nous attendons beaucoup de l'initiative de nos membres, et nous pouvons leur donner l'assurance, que toute proposition tendant vers ce but sera étudiée avec toute l'impartialité voulue.

Cependant nous pouvons dire dores et déjà, sans crainte d'être désavoué, qu'il est absolument nécessaire, que notre société fasse tout son possible pour organiser chaque année une Exposition. C'est encore le meilleur argument que nous puissions donner en sa faveur et le moyen d'être véritablement utile à tout le monde.

Si cela est nécessaire, nous demanderons une subvention fédérale et puisqu'on l'accorde au Turnus, il n'y a pas de raison pour qu'on nous la refuse.

Pendant que nous parlons de subvention, disons, que nous appuirons devant les autorités compétentes toutes les propositions, qui tendront à supprimer le bénéfice de la protection fédérale à tous les groupements ou sociétés, n'offrant pas aux artistes les garanties nécessaires, relativement aux locaux dans lesquels ces Expositions doivent s'organiser ou qui n'auraient pas de jury nommés par les Exposants suivant le mode adopté pour les Expositions fédérales.

Nous attachons une grande importance à ce dernier point, car soit en vue des admissions ou des acquisitions par la Confédération, des œuvres exposées, seul il offre la garantie que ses fonds serviront véritablement au développement de notre art national.

La question de la subvention fédérale doit nous occuper également, et quoique le moment ne soit pas encore venu de faire des propositions directes, nous ne devons pas laisser échapper l'occasion, chaque fois qu'elle se présente de fournir à M. le chef du Département de l'Intérieur les argu-

ments qui motivent en faveur d'une augmentation nécessaire de la somme actuelle.

Dans un autre ordre d'idées, nous ne négligerons pas non plus de défendre nos droits toutes le fois que des travaux nous intéressant directement ne nous seront pas confiés comme cela vient de se produire à propos de l'affiche du Tir fédéral de Zurich. Il faut que l'on prenne l'habitude de nous consulter sur des objets, qui sont de notre domaine et pour lesquels les artistes peuvent non seulement apporter leur expérience mais à l'exécution desquels ils ont le droit de prétendre.

En ce qui concerne notre organisation intérieure, nous avons à discuter deux propositions très importantes, car elles intéressent l'existence même de notre société. Une décision définitive sera prise à la prochaine assemblée générale, mais auparavant il est nécessaire qu'elles soient bien examinées dans chaque section.

En premier lieu il s'agit de l'augmentation de la cotisation qui serait portée à 10 fr. suivant la proposition faite et acceptée par l'assemblée des délégués.

Nous savons qu'il n'y a pas unanimité loin de là ; pour accepter ce projet, aussi nous voulons renoncer à la faculté que nous a laissée l'assemblée des délégués de faire voter cette proposition par les sections, nous pensons que cette question ayant une très grande importance pour la majorité de nos membres, doit être discutée et votée en assemblée générale.

Cependant nous leur demandons de bien considérer qu'en somme 10 fr. sont peu de chose, si l'on veut avoir une société qui nous rende véritablement des services, il faudra bien en arriver là, si nous ne voulons pas continuer de piétiner, et renoncer au rôle plus décoratif qu'utile que nous avons rempli jusqu'à maintenant.

La deuxième proposition est relative à l'admission des femmes dans la société. Elle est croyons nous grosse de conséquences. En principe tout le monde est d'accord, mais l'application parait difficile à beaucoup d'entre nous quoique chacun regrette l'absence de certaines personnalités féminines dont le talent est indiscuté. On y arrivera probablement, mais les conditions dans lesquelles cette transformation se fera, restent encore à trouver.

La discussion qui eut lieu à ce sujet lors de la dernière assemblée générale n'a servi à démontrer qu'une chose, c'est que cette question, n'avait pas été suffisamment mûrie dans les sections. Un article du règlement sorti à propos est venu heureusement mettre fin à une série de votes contradictoires qui témoignaient du gâchis hors duquel nous ne pouvions sortir, mais ce n'est que partie remise et nous devons prendre une décision à la prochaine assemblée générale. D'ici là nous avons le temps d'y réfléchir et sur ce sujet spécialement nous recommandons aux sections et aux membres de bien vouloir communiquer au journal les arguments pour ou contre.

Comme vous le voyez, nous avons de quoi nous occuper, nous réclamons seulement un peu de bonne volonté de la part de tous, pour faciliter notre tâche. Nous voudrions que le travail du comité, fut une collaboration de tous les éléments qui composent notre société, et en ce qui nous concerne, nous nous efforcerons de maintenir le contact entre ses membres par les relations que nous entretiendrons avec les différentes sections. De ce côté nous avons reçu des assurances, qui nous permettent de compter sur une réciprocité et nous en sommes très heureux.

Nous serons l'interprète de tous pour toutes les questions qui nous intéressent soit auprès des artistes et du public, soit auprès des autorités pour soutenir leurs revendications et tout en nous réservant telle initiative pouvant être utile à la société, nous n'entendons pas substituer la volonté présidentielle, à celle des sociétaires. Mais pour cela, il faut que ceux-ci manifestent.

Faisons aussi le nécessaire pour conserver ou attirer à nous, tous les artistes qui ont eux même besoin de notre société et nous aurons atteint notre but quand nous aurons su nous imposer par notre volonté et par notre travail.

Albert SILVESTRE.

Communications du Comité Central.

MEMBRES DISSIDENTS

Nous rappelons que les membres dissidents tombent sous l'art. 17 de notre Règlement.

Art. 17. Il est du devoir de chaque sociétaire de servir selon son pouvoir, les intérêts et l'autorité de la société, et d'en écarter tout préjudice.

Les artistes qui feraient partie en même temps de notre Société et de la sécession, sont donc priés de se mettre en règle et de fixer leur choix, conformément à la décision prise en assemblée générale.

COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Sitôt après la publication du bulletin envoyé à nos membres fin décembre, nous avons reçu une lettre du Département de l'Intérieur, nous demandant de lui faire parvenir avant le 12 janvier, les propositions de notre société.

Voici la liste des noms proposés en temps voulu, liste envoyée au Département de l'Intérieur.

MM.	Buri	peintre	Berne.
	Emmenegger	»	Lucerne.
	Righini	»	Zurich.
	Chiesa	»	Tessin.
	Reymond	sculpteur	Paris.
	Indermühle	architecte	Berne.
	Bouvier	»	Neuchâtel.
	Mangold	peintre.	Bâle.